

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 17 août 2026

Versement de l'Allocation de rentrée scolaire à 16 723 familles de la Vienne

Demain, **16 723 familles de la Vienne** percevront l'Allocation de rentrée scolaire (ARS), une aide pour faire face aux dépenses de la rentrée.

Dans la Vienne, **28 174 enfants** sont concernés, ce qui représente un montant financier global de **12 317 085 €**.

Soumise à condition de ressources, l'ARS est modulée en fonction de l'âge de l'enfant. Son montant s'élève à 426.87 € pour les enfants de 6 à 10 ans, à 450.41 € pour les enfants de 11 à 14 ans et à 466.02 € pour les jeunes de 15 à 18 ans.

L'aide est attribuée pour chaque enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans ou en apprentissage. Pour la rentrée 2026, l'ARS peut être versée pour chaque enfant scolarisé né entre le 16 septembre 2008 et le 31 décembre 2020 inclus, et pour chaque enfant plus jeune inscrit au CP.

En pratique, pour bénéficier de l'ARS

> Les parents d'enfants de 6 à 15 ans n'ont aucune démarche à accomplir : elle est versée automatiquement le mardi 18 août aux familles déjà allocataires qui remplissent les conditions.

> Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les familles doivent confirmer en ligne que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou apprenti pour la rentrée 2026. Inutile d'envoyer un certificat de scolarité, tout se fait dans l'espace Mon Compte du caf.fr ou sur l'appli mobile « Caf-Mon Compte ». Les parents bénéficieront de l'Ars avant la rentrée s'ils ont fait la télédéclaration pendant l'été.

> Pour les enfants qui auront 6 ans en 2027 mais qui entrent en CP cette année, la famille doit récupérer un certificat de scolarité auprès de l'école et l'envoyer à la Caf ou le déposer dans leur espace Mon Compte sur l'appli mobile « Caf-Mon Compte ».

Les chiffres de l'Ars dans la Vienne

	Nb de familles concernées	Nb d'enfants couverts
2021	18 351	28 000
2022	17 967	31 158
2023	17 512	32 291
2024	17 385	32 365
2025	17 330	30 195
2026	16 723	28 174*

* 84 % des enfants sont âgés de 6 à 15 ans et 16 % de 16 à 18 ans.

Pour les années 2021 à 2025 : chiffres consolidés au 31 décembre de l'année. Pour 2026, chiffre au 14 août, non consolidé.

Profil des bénéficiaires de l'Ars

Une moyenne d'âge des familles de 41 ans

58 % sont des familles monoparentales

29 % des foyers ont un enfant

40 % des foyers ont deux enfants

31 % des foyers ont trois enfants et plus

- En savoir plus : www.caf.fr
- Retrouvez une étude de la Cnaf sur le rôle de l'Ars dans le budget scolaire annuel des familles dans l'[E-ssentiel sur caf.fr](http://E-ssentiel.sur.caf.fr)

À propos de la Caf

Acteur majeur de la solidarité nationale, la Caf de la Vienne accompagne les familles dans leur vie quotidienne depuis 1945. Mobilisée au service des allocataires, elle assure le versement de prestations sociales et développe une action sociale familiale sur le département, avec une attention particulière portée à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Contact presse

Chloé PERRIER

Assistante de communication

Email / Tel : chloe.perrier@caf86.caf.fr / 05 17 84 20 52